

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1157<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 19 septembre 2023, à 14 heures, à salle M-425  
du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

---

PRÉSENCES : les présidentes, les présidents des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, la vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent ; les doyennes, les doyens : Michel Carrier, Ahlem Ammar, Simon De Denus, Nathalie Fernando, Sylvie Dubois, Carmela Cucuzzella ; David Francoz, Carl-Ardy Dubois ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : Delphine Périé-Curnier ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Sophie Parent, Jesús Vázquez-Abad, David Lewis, Françoise Guay ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust ; les étudiantes, les étudiants : Alecsandre Sauvé-Lacoursière, Enrique Colindres ; les observatrices, les observateurs : Annik Gélinau, Pierrette Gaudreau, Michèle Glémaud, Julie Cardinal (en l'absence de Stéphanie Gagnon)

Invitations : pour la délibération CE-1157-5.1, de la Faculté de médecine : Julie Gosselin, vice-doyenne aux sciences de la santé et aux partenariats communautaires ; pour les délibérations CE-1157-5.3, 5.4, 5.5, de la Faculté des arts et des sciences : Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite ; pour la délibération CE-1157-5.3, de la Faculté des arts et des sciences : Guadalupe González Diéguez, professeure agrégée à l'Institut d'études religieuses ; pour la délibération CE-1157-5.3, de la Faculté des arts et des sciences : Stéphanie Bernier, professeure adjointe au Département des littératures de langue française ; pour la délibération CE-1157-6 : François Duchesneau, président du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyennes, les doyens : Patrick Cossette, Frédéric Bouchard, France Houle, Michel Janosz, Julie-Andrée Marinier ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal, Isabelle Villemure ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Bérengère Houzé, Martin Guimond ; les membres diplômés : Sylvain Dubé ; les observatrices, les observateurs : Chantal Pharand, Stéphanie Gagnon

PRÉSIDENTE : En l'absence de la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, préside la séance

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : M<sup>me</sup> Danielle Salvail

---

La Commission accueille de nouveaux membres : Carmela Cucuzzella, doyenne de la Faculté de l'aménagement ; Enrique Colindres, membre étudiant (AGEEFEP) ; Isabelle Villemure, directrice des études de l'ingénieur à l'École Polytechnique Montréal.

## CE-1157-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1156<sup>e</sup> séance tenue le 6 juin 2023
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Processus institutionnel d'évaluation des programmes – Plans d'action facultaires
  - 5.1 Faculté de médecine
    - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du Microprogramme de deuxième cycle en rééducation périnéale et pelvienne (2-746-6-0)
  - 5.2 Faculté de médecine
    - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en neurosciences (1-530-1-0)

- 5.3 Faculté des arts et des sciences
  - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes en études religieuses [Baccalauréat en études religieuses; Majeure en sciences des religions; Majeure en théologie; Mineure en études religieuses]
- 5.4 Faculté des arts et des sciences
  - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes d'études médiévales
- 5.5 Faculté des arts et des sciences
  - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de Mineure en études québécoises
6. Sous-commission de la recherche
  - Avis du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche – *L'utilisation éthique des animaux en enseignement à tous les cycles et en recherche* : recommandation de la Sous-commission
7. Politique sur l'évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche de l'Université de Montréal (10.40)
  - Proposition de modification
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance régulière
10. Clôture de la séance

CE-1157-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1156<sup>e</sup> SÉANCE DU 6 JUIN 2023

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1156<sup>e</sup> séance tenue le 6 juin 2023, tel que présenté.

CE-1157-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1156<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

Des questions portent sur les sujets suivants du procès-verbal de la 1156<sup>e</sup> séance : le suivi relatif aux horaires des chargées et des chargés de cours en lien avec l'inscription dans le système CHAL [Création Horaires et Assignation Locaux] (CE-1156-3, page 3) ; la disponibilité, pour les TGDE, des outils d'intervention dans le cas d'absences répétées (CE-1156-5, page 4) ; l'étude de la question du nombre minimal d'évaluations dans un cours (CE-1156-6.1, page 5). Les précisions suivantes sont apportées. Le problème signalé pour les horaires dans le système CHAL était principalement lié à la période de 16 heures à 19 heures, et découlait d'une erreur de programmation, laquelle a, depuis, été corrigée. La définition de modalités et d'outils pour le suivi des absences sera traitée dans le cadre de la préparation de fiches interprétatives qui accompagneront l'application des nouvelles modalités réglementaires pédagogiques ; également, des ajustements seront apportés au formulaire électronique. Sur la possibilité de définir des balises sur le nombre d'évaluations dans un cours, à cette étape, il n'est pas prévu d'apporter de changement aux modalités réglementaires existantes ; plus d'information devra être recueillie préalablement.

## CE-1157-4 INFORMATION ET QUESTIONS

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités d'un sondage mené auprès du corps professoral et du corps enseignant par un professeur de l'Université, dans la foulée des travaux du Pôle montréalais d'enseignement supérieur en intelligence artificielle (PIA), et sur le fait qu'un enjeu d'absentéisme des étudiantes et des étudiants, signalé récemment dans certains médias, ne s'est pas posé à l'Université, une telle situation n'ayant pas été observée.

## CE-1157-5 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES : PLANS D'ACTION FACULTAIRES

Les plans d'action facultaires sont déposés pour information à la Commission des études, et donnent suite aux recommandations issues du processus institutionnel d'évaluation des programmes.

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, fait une présentation générale des plans d'action facultaires inscrits aux points 5.1 à 5.5, assisté de Pierrette Gaudreau, vice-doyenne aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine (points 5.1 et 5.2), et de Sophie Parent, vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences (points 5.3 à 5.5).

Pour ces présentations, la Commission reçoit : Julie Gosselin, vice-doyenne aux sciences de la santé et aux partenariats communautaires de la Faculté de médecine (point 5.1) ; Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite de la Faculté des arts et des sciences (points 5.3 à 5.5) ; Guadalupe González Diéguez, professeure agrégée à l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences (point 5.3) ; Stéphanie Bernier, professeure adjointe au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences (point 5.5).

### CE-1157-5.1 Faculté de médecine

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du Microprogramme de deuxième cycle en rééducation périnéale et pelvienne (2-746-6-0)

---

2023-A0033-1157-054, 2023-A0033-1157-054.1

Le processus d'évaluation du Microprogramme de deuxième cycle en rééducation périnéale et pelvienne a relevé les constats et points forts suivants : offre de formation unique au Canada, répondant adéquatement à des besoins sociétaux, et bénéficiant d'une visibilité et d'un taux de recrutement satisfaisants ; structure et séquence des cours adaptées aux besoins de formation ; adéquation des contenus théoriques et pratiques, ainsi que des approches pédagogiques, modalités d'encadrement (laboratoires) et mesures de soutien ; qualité de l'expertise et de la disponibilité du corps enseignant. En regard des recommandations formulées, le plan d'action a identifié des mesures et objectifs liés aux composantes suivantes : actualisation des objectifs de formation en fonction des nouveaux cadres de référence (le plus récent *Référentiel des compétences des physiothérapeutes du Canada*, le nouveau *Cadre de reconnaissance des compétences* de l'OPPQ, et les Bonnes pratiques actuelles en matière de rédaction d'objectifs pédagogiques) ; révision des critères de sélection (autres que la moyenne cumulative) et des modalités d'admission ; définition de modalités et de méthodes d'enseignement pratique, en regard de la diversification de l'effectif étudiant ; révision du programme en fonction de la mise à jour régulière de la matière ; amélioration des installations des laboratoires pratiques ; définition de modalités d'échange et d'information pour les membres du corps enseignant, et pour l'intégration des diplômées et des diplômés du programme aux enseignements avancés. La mise en œuvre des composantes du plan d'action a déjà commencé, et a pris en compte d'autres aspects à examiner, dont : l'opportunité de développer une formation de perfectionnement après le microprogramme ; l'analyse des ressources humaines allouées au programme de manière à assurer un relève

du corps enseignant, en regard de la pérennité du programme ; la mise en place d'activités de simulation ; la participation de patientes-partenaires et de patients-partenaires ; les modalités de financement pour le développement de méthodes de formation pratique ; le développement de collaborations avec d'autres institutions universitaires, dans une perspective de réseautage. La présentation reportée au document 2023-A0033-1157-054 ; le document 2023-A0033-1157-054.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté de médecine, découlant de l'évaluation périodique du Microprogramme de deuxième cycle en rééducation périnéale et pelvienne, conformément au document 2023-A0033-1157-054.

#### CE-1157-5.2 Faculté de médecine

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en neurosciences (1-530-1-0)

---

2023-A0033-1157-055, 2023-A0033-1157-055.1

Le processus d'évaluation du programme de Baccalauréat en neurosciences a relevé les constats et points forts suivants : qualité du programme, répondant aux besoins de formation recherchés par l'effectif étudiant ; atteinte de la capacité du programme en regard de la progression du taux d'inscription ; cohérence de la séquence des cours et des apprentissages ; expertise et renommée du corps professoral ; adéquation des expertises professorales en regard des contenus et objectifs du programme ; collaboration des parties concernées par la gestion du programme ; disponibilité des ressources d'appui et de soutien au cheminement étudiant. En regard des recommandations formulées, le plan d'action a identifié des mesures et objectifs liés aux composantes et actions suivantes : révision du programme afin d'en préciser les objectifs et finalités, de manière à concrétiser les débouchés dans le cadre du processus d'admission ; redéfinition de la structure du programme et des contenus de formation en fonction d'enjeux identifiés (cours de la première année ; cours à option ; travaux pratiques ; principes ÉDI, mécanismes de collecte de données ÉDI) ; modalités d'intégration de l'interdisciplinarité (incluant le développement de programmes courts) ; modalités d'accompagnement des superviseuses et des superviseurs de stage ainsi que des étudiantes et des étudiants en situation de stage ; stratégies de recrutement (collèges et cégeps ; international ; modalités inclusives), en lien avec la modulation des critères d'admission ; stratégies d'échanges, de diffusion et de communication, ainsi que d'intégration (corps enseignant ; étudiantes et étudiants ; diplômées et diplômés). La mise en œuvre des composantes du plan d'action est en cours. La présentation reportée au document 2023-A0033-1157-055 ; le document 2023-A0033-1157-055.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

En réponse à une question, il est précisé que la mesure relative à la révision des critères d'admission des étudiants internationaux ne vise pas à redéfinir ces critères, mais à formuler des modalités d'accompagnement pour leur accueil et leur encadrement dans les apprentissages (par exemple, assurer la disponibilité de mesures de tutorat, etc.) ; on prend

note de reformuler cet objectif dans le plan d'action. En complément, des précisions sont apportées sur les ajustements apportés par le Service de l'admission et du recrutement pour l'accueil de catégories d'étudiants internationaux (conditions modulées par programme, prescription de cours à l'entrée au programme, prise en compte de contextes ou d'enjeux de cheminement, etc.). On signale que le programme de tutorat offert par le Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante—SAFIRE de la Faculté des arts et des sciences est également ouvert aux autres facultés.

Des précisions sont apportées sur les stratégies relatives à l'intégration de l'interdisciplinarité et à la mobilisation du corps enseignant en regard de la mise en place de nouvelles approches pédagogiques (le chantier relatif à l'interdisciplinarité reste à compléter ; les modalités de sensibilisation et de mobilisation du corps enseignant font intervenir ses différentes composantes, en coordination avec le responsable de programme ; des activités ont été définies ou sont en développement [ateliers sur des méthodologies, sur la dynamisation des classes, etc.]).

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté de médecine, découlant de l'évaluation périodique du programme de Baccalauréat en neurosciences (1-530-1-0), conformément au document 2023-A0033-1157-055.

### CE-1157-5.3 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes en études religieuses [Baccalauréat en études religieuses; Majeure en sciences des religions; Majeure en théologie; Mineure en études religieuses]

---

2023-A0033-1157-056, 2023-A0033-1157-056.1

Le processus d'évaluation des programmes en études religieuses a porté sur les programmes de Baccalauréat en études religieuses, de Majeure en sciences des religions, de Majeure en théologie, et de Mineure en études religieuses. La démarche d'évaluation a fait ressortir les constats et points forts suivants : pertinence du profil tripartite de l'Institut d'études religieuses, réunissant les sciences des religions, la théologie et les études sur les spiritualités ; potentiel de développement et de recrutement associé aux études sur les spiritualités et aux baccalauréats par cumul ; croissance importante de l'effectif étudiant des programmes en sciences des religions provenant d'autres unités de la Faculté des arts et des sciences ; qualité de l'enseignement, ainsi que de la formation théorique, dont la préparation aux études supérieures ; qualité du corps professoral et réputation internationale de celui-ci en recherche ; qualité des ressources documentaires ainsi que des équipements et ressources informatiques. On signale la qualité de la trajectoire de l'Institut depuis son intégration à la Faculté des arts et des sciences, il y a six ans, ainsi que le développement notable des trois volets de formation mentionnés au cours des dernières années, donnant lieu à de nombreuses collaborations avec d'autres départements et écoles de la Faculté, ainsi qu'avec d'autres facultés de l'Université. En regard des recommandations formulées, le plan d'action a identifié

des mesures et objectifs liés aux composantes et actions suivantes : actualisation et clarification du projet académique de l'Institut et de son image (générale et publique) ; révision de l'offre de formation au premier cycle (formes de programmes et finalités des offres de formation ; définition de formations plus avancées) ; élaboration de la stratégie de communication et de recrutement ; modalités de communication et mesures de soutien ou d'encadrement (candidates et candidats ; étudiantes et étudiants ; auxiliaires d'enseignement ; corps enseignant, association étudiante) ; harmonisation de la banque de cours et volume de cours dans chacun des trois volets, selon les orientations et les développements envisagés ; évaluation de modalités et de formules de formation pratique et de stage, et examen des développements à envisager (incluant l'identification de lieux de stages appropriés et la définition de modalités d'encadrement) ; modalités des cours en ligne (développement de cours en ligne ; intégration de l'expérience apprentissage dans le cadre de cours en ligne) ; mesures complémentaires de soutien à la persévérance ; information sur les perspectives professionnelles des programmes ; amélioration des modalités de soutien à la transition vers le monde du travail et renforcement des liens avec les milieux professionnels ; établissement de modalités pour l'évaluation continue des programmes. Le plan d'action comporte un calendrier de déploiement (pages 8, 9, 10 du document de présentation) ; on souligne l'intérêt présenté par cet outil. La présentation reporte au document 2023-A0033-1157-056 ; le document 2023-A0033-1157-056.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, découlant de l'évaluation périodique des programmes en études religieuses [Baccalauréat en études religieuses ; Majeure en sciences des religions ; Majeure en théologie ; Mineure en études religieuses], conformément au document 2023-A0033-1157-056.

#### CE-1157-5.4 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes d'études médiévales

---

2023-A0033-1157-049, 2023-A0033-1157-049.1

Le processus d'évaluation des programmes d'études médiévales (Majeure [1-150-2-0] et Mineure [1-150-4-0] en études médiévales) a relevé les constats et points forts suivants : accessibilité des programmes ; clarté et pertinence de la structure de programme ; richesse et équilibre du contenu de la formation ; qualité du caractère pluridisciplinaire des programmes ; modalités d'évaluation originales et variées ; qualité et dévouement du corps enseignant ; à ce sujet, on souligne le niveau d'engagement et de collaboration des professeures et des professeurs, provenant de disciplines et de départements variés, et assurant une qualité remarquable à l'équipe de ce programme. En regard des recommandations formulées, le plan d'action a identifié des mesures et objectifs liés aux composantes et actions suivantes : révision des programmes en fonction des constats

mentionnés (reformulation des objectifs ; offre de cours en langues et en philologie ; enrichissement de cours à option qui soient variés et accessibles ; examen de la pertinence de conserver le cours offert par l'UQAM pour le programme de Mineure) ; identification et mise en valeur de compétences nouvelles ; modalités de promotion des programmes. La présentation reporte au document 2023-A0033-1157-049 ; le document 2023-A0033-1157-049.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, découlant de l'évaluation périodique des programmes d'études médiévales, conformément au document 2023-A0033-1157-049.

#### CE-1157-5.5 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de Mineure en études québécoises

---

2023-A0033-1157-050, 2023-A0033-1157-050.1

Le processus d'évaluation du programme de Mineure en études québécoises a relevé les constats et points forts suivants : vocation interdisciplinaire de la formation ; flexibilité de l'offre de cours ; qualité de l'enseignement. Dans le cadre des étapes de l'évaluation, un intérêt a été porté quant à la place des études québécoises à l'Université et dans le contexte montréalais, ainsi qu'aux défis représentés par le positionnement à définir. En regard des recommandations formulées, le plan d'action a identifié des mesures et objectifs liés aux composantes et actions suivantes : orchestration d'une réflexion sur la pertinence, la place et la gestion des études québécoises à l'Université de Montréal, en considérant la participation de l'ensemble des parties prenantes ayant un lien avec cette discipline ; vérification de l'opportunité de réviser le programme, en précisant sa finalité et ses objectifs, et en s'assurant de la cohérence de sa structure et de la pertinence des cours en lien avec le Québec ; mise en valeur et promotion du programme de manière coordonnée avec toutes les instances universitaires ; organisation de rencontres consacrées aux études québécoises afin de favoriser les échanges et de contribuer à un sentiment d'appartenance ; examen d'une modalité de dynamisation du comité de programme (composition ; fréquence des rencontres ; appui administratif facultaire). La mise en œuvre du plan d'action a été commencée et des composantes ont été avancées ou complétées. Son opérationnalisation se pose également en lien avec la désignation d'une nouvelle responsable de programme, et dans le contexte d'une réorientation des composantes du programme, ainsi que de son identité, de sa portée et de son rayonnement (repositionnement de la discipline ; réorganisation des blocs de cours en fonction des différentes facettes de la formation, actualisée, dont : les pratiques artistiques et littéraires au Québec, les communautés culturelles au Québec et identités de genre, les approches de la culture, les perspectives sur le Québec ; nouvelle identification du programme par le titre *Mineure sur la culture au Québec* ; révisions des contenus de formation en lien avec l'évolution et les orientations en études du Québec ; collaborations avec des centres de recherche ou de diffusion, dont le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la

culture au Québec–CRILCQ et l'Association internationale des études québécoises ; tenue de consultations variées en regard des développements envisagés). La présentation reportée au document 2023-A0033-1157-050 ; le document 2023-A0033-1157-050.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Des félicitations sont adressées en regard de la qualité et de l'intérêt présentés par les avenues envisagées. On signale que la perspective visée pour le programme pourra donner lieu à des collaborations interfacultaires, en plus des collaborations interdépartementales déjà existantes.

En réponse à une question, il est précisé que plusieurs cheminements aux études supérieures portent sur les études québécoises ou en comportent une composante ; sur le développement d'autres programmes de premier cycle dans ce domaine, à cette étape, on a considéré que la combinaison de cette Mineure avec un programme de Majeure dans un domaine complémentaire ou dans le cadre d'un parcours de baccalauréat par cumul constituait une formule intéressante ; la réflexion sur la définition d'autres formules de formation reste à poursuivre. Une précision additionnelle est apportée, en réponse à une question sur les modalités du comité d'autoévaluation dans le cadre du processus d'évaluation de ce programme.

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité et président de la Sous-commission d'évaluation des programmes, Tony Leroux, observe que les présentations à la séance d'aujourd'hui apportent la preuve de l'utilité du processus d'évaluation des programmes ainsi que de la pertinence des actions qui en découlent.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, découlant de l'évaluation périodique du programme de Mineure en études québécoises, conformément au document 2023-A0033-1157-050.

CE-1157-6    Sous-commission de la recherche  
- Avis du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche – *L'utilisation éthique des animaux en enseignement à tous les cycles et en recherche* : recommandation de la Sous-commission

---

2023-A0033-1157-057, 057.1, 057.2

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, et la vice-rectrice adjointe à la recherche, et présidente de la Sous-commission de la recherche, Lucie Parent, présentent ce point. Pour cette présentation, la Commission reçoit le président du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche, François Duchesneau.

Lors de sa 1155<sup>e</sup> séance du 16 mai dernier (CE-1155-7), la Commission avait reçu l'avis du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche, intitulé *L'utilisation*

*éthique des animaux en enseignement à tous les cycles et en recherche.* Après étude, la Commission avait confié, à sa Sous-commission de la recherche, le mandat d'étudier l'avis présenté et ses recommandations, en vue de leur opérationnalisation dans la formation et de la définition de lignes directrices balisant l'utilisation d'animaux à des fins d'enseignement.

Donnant suite à ce mandat, la Sous-commission de la recherche a formulé sa recommandation, consignée au document 2023-A0033-1157-057, auquel reporte la présentation. Faisant siennes les conclusions de l'avis du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche, la recommandation tient compte du cadre réglementaire reconnu (Conseil canadien de protection des animaux–CCPA ; Comité de protection des animaux–CPA local, soit le Comité de déontologie de l'expérimentation sur les animaux–CDEA ou le Comité d'éthique de l'utilisation des animaux–CÉUA ; Politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche et en enseignement [politique 60.3 de l'Université]), ainsi que de l'adhésion au principe des 3R (réduction, raffinement, remplacement) comme principes éthiques encadrant le recours aux animaux dans des activités de recherche et d'enseignement, tout en considérant l'existence et la disponibilité de méthodes alternatives, de substitution ou de simulation, et d'un principe de la limitation de l'usage d'animaux en recherche et en enseignement, plus particulièrement dans les enseignements de premier cycle, mais à l'exception des enseignements cliniques et de la recherche. Dans cette perspective, la Sous-commission : recommande que l'Université réaffirme dans ses pratiques la primauté de l'évaluation par les Comités de protection des animaux–CPA sur les comités d'évaluation du mérite pédagogique et du mérite scientifique ; propose que dans le cadre de la révision de la Politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche et en enseignement (politique 60.3), l'Université prenne en compte la nature évolutive des principes éthiques énoncés par le Conseil Canadien de protection des animaux–CCPA dans ses politiques et lignes directrices ; soutient qu'il revient à la personne enseignante responsable du cours de proposer des méthodes alternatives d'enseignement ; encourage l'Université à communiquer et à soutenir le déploiement de cette recommandation.

La Commission est invitée à recevoir et à faire sienne la recommandation de sa Sous-commission, et à prendre acte du suivi qui sera apporté, par la Sous-commission de la recherche, quant à la mise en application de sa recommandation, dans le cadre de la révision de la Politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche et en enseignement (politique 60.3). La révision de la politique 60.3 est inscrite au programme de travail de la Sous-commission de la recherche pour l'année 2023-2024.

En regard de l'avis du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche, on rappelle que la démarche visait à fournir des balises afin d'éclairer les protocoles d'approbation des comités concernés, entre autres, en fonction d'arguments nouveaux limitant l'utilisation d'animaux pour des activités d'enseignement, pour lesquelles il existe des méthodes alternatives ne justifiant plus cette utilisation. L'avis du Comité contribuera également à la révision de la politique 60.3.

En réponse à une question, des éléments de clarification sont apportés sur les mécanismes de vérification et d'approbation et sur les comités concernés, en regard des modalités avancées dans la recommandation de la Sous-commission. Il est précisé que le comité de protection des animaux se prononce à la suite de l'aval donné par le comité du

mérite pédagogique (par exemple, le comité de protection s'assurera si des méthodes de substitution pourraient être utilisées pour l'activité visée) ; que la personne responsable du cours ou de l'activité aura à s'assurer de proposer des méthodes alternatives ou de démontrer la nécessité de l'usage d'animaux ; qu'une exception a été posée pour les activités cliniques ou de formation clinique ou de recherche. Sur des mécanismes d'appel, il est mentionné que ces modalités seront prises en compte dans le cadre de la révision de la politique 60.3 et de la définition de son cadre d'application.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,  
la Commission des études :

- reçoit et fait sienne la recommandation de la Sous-commission de la recherche, relativement à l'utilisation d'animaux en enseignement à tous les cycles, conformément au document 2023-A0033-1157-057,
- prend acte du suivi qui sera apporté, par la Sous-commission de la recherche, quant à la mise en application de sa recommandation, dans le cadre de la révision de la Politique institutionnelle sur l'utilisation des animaux en recherche et en enseignement (politique 60.3).

CE-1157-7    Politique sur l'évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche de l'Université de Montréal (10.40)  
- Proposition de modification  

---

2023-A0033-1157-058, 058.1

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, et la vice-rectrice ajointe à la recherche, Lucie Parent, présentent ce point, sur une proposition de modification à la Politique sur l'évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche de l'Université de Montréal (10.40). La présentation reporte aux documents 2023-A0033-1157-058 (texte proposé pour la politique 10.40) et 2023-A0033-1157-058.1 (sommaire décisionnel).

La version actuelle de la politique 10.40 de l'Université ne reflète plus les pratiques d'évaluation périodique mises en place depuis 2007, principalement, le choix fait par l'Université de procéder à l'évaluation des programmes d'études plutôt que des unités d'enseignement et de recherche.

L'évaluation périodique des programmes d'études a été encadrée à partir de 2004 par la *Politique de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) relative à l'évaluation périodique des programmes existants*. Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), qui a succédé à la CREPUQ, a adopté cette année un nouveau *Cadre de référence du BCI pour l'évaluation périodique des programmes universitaires existants*, lequel actualise les exigences en matière d'évaluation périodique et remplace la politique de 2004. La proposition de modification à la politique 10.40 vise donc à la rendre conforme aux pratiques de l'Université et aux nouvelles exigences du BCI, en distinguant l'évaluation périodique des programmes d'études de celles des unités de

recherche, dont les paramètres ne sont pas encadrés par des exigences du BCI. La proposition de modification se concentre sur les grandes orientations politiques de l'évaluation périodique des programmes d'études et confie au vice-rectorat responsable des études le soin de l'opérationnaliser. Notamment, la nouvelle politique identifie les rôles et responsabilités des instances et directions concernées (article 3), les objectifs (article 4) et les critères (article 5) de l'évaluation des programmes d'enseignement, ainsi que les modalités de diffusion des évaluations (article 6). La nouvelle politique entrera en vigueur dès son adoption par la Commission des études (article 7). À l'article 8, une mesure transitoire prévoit que, nonobstant l'adoption de la nouvelle version de la politique, les dispositions de la *Politique sur l'évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche de l'Université de Montréal* (10.40) relatives à l'évaluation des unités de recherche demeureront en vigueur jusqu'à ce que cette politique soit entièrement abrogée.

La démarche de redéfinition des dispositions relatives à l'évaluation de la recherche et des « unités de recherche » (terminologie à réévaluer) est inscrite au programme de travail de la Sous-commission de la recherche pour l'année 2023-2024.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les périodes ciblées pour la durée des évaluations (alinéa 10 de l'article 5) en prévision du prochain cycle d'évaluation de 2026 à 2034 (selon les cas, une prolongation de cette durée peut être justifiée), et sur l'articulation des modalités prévues aux alinéas 3 et 7 de l'article 5, en regard de l'application du processus d'évaluation et de l'attribution des responsabilités (en plus des mesures déjà identifiées, une réflexion plus approfondie sera menée sur ces aspects). Une correction technique sera apportée à l'alinéa 10 de l'article 5 (remplacer « audit » par « au dit ». On prend note de la possibilité de déposer le *Cadre de référence du BCI pour l'évaluation périodique des programmes universitaires existants* lorsque celui-ci aura été adopté par toutes les instances du BCI.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la Politique sur l'évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche de l'Université de Montréal (10.40), devenant la *Politique sur l'évaluation des programmes d'enseignement* (10.40), conformément au document 2023-A0033-1157-058.

CE-1157-8 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1157-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 10 octobre 2023, à 14 heures.

CE-1157-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16 heures 10.

Adopté tel que corrigé, à l'unanimité le 10 octobre 2023 – délibération CE-1158-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot